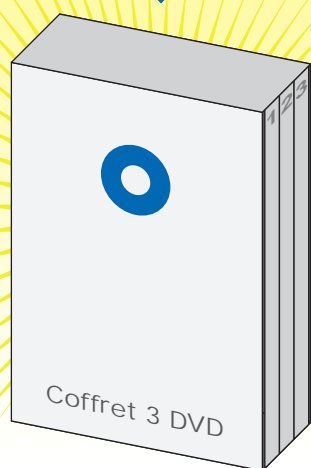


ÉTIQUETAGE DES COFFRETS

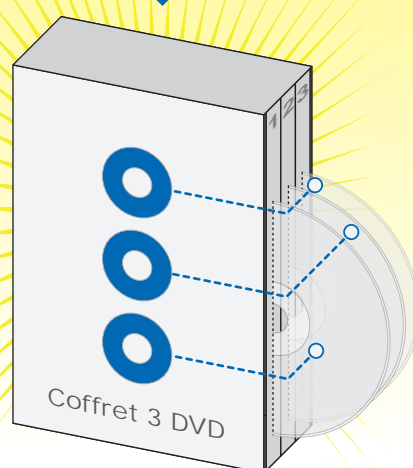
prescrit par la Régie du cinéma

Rappel aux détenteurs de permis de commerçant au détail de matériel vidéo

Vente
1 coffret = 1 étiquette



Location
1 coffret / 3 DVD = 3 étiquettes



COFFRETS DESTINÉS À LA VENTE

Dans ce cas, une seule étiquette sera apposée sur l'emballage du produit.

COFFRETS DESTINÉS À LA LOCATION

Dans ce cas, une étiquette sera apposée sur **chaque** DVD du coffret.

Seul un DVD ne contenant que du matériel supplémentaire (documentaires, scènes additionnelles, entrevues, etc.) ne nécessite pas d'étiquette.

Vous devez toujours vous assurer, au moment où vous commandez des coffrets, de spécifier à votre distributeur l'usage que vous comptez en faire (vente ou location).

N. B. La Régie du cinéma fournit des étiquettes aux distributeurs seulement.